

REPUBLIC DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE MFOU

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT DES AFFAIRES GENERALES

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA'S DIVISION

MFOU COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

GENERALS DEPARTMENT AFFAIRS

PUBLICS CONTRACTS OFFICE

NS REF : N°_15_/D/C.MFOU/SG/SMP/23

VS REF :

Décision N°15/D/C.MFOU/SG/SMP/23 du 29 SEPTEMBRE 2023

*Portant annulation de la DEMANDE DE COTATION N°_001_/DC /C.CMFOU/SMP/2023 DU 26 AVRIL 2023
RELATIVE A LA REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIQUE DE LA VILLE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA
MEFOU ET AFAMBA, REGION DE CENTRE.*

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;

Financement : MINDDEVEL;

Exercice : 2023

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi n°2020/27 du décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial ;
Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 ;
Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural ;
Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée ;
Vu la Lettre N°046116-23/L/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1 du 13 septembre de l'autorité en charge des Marchés Publics autorisant le Maire de la Commune de MFOU à annuler la décision n°01/D/C.MFOU/SG/SMP/23 du 05 juin 2023 portant attribution de la Lettre-Commande relative à la Demande de Cotation N°_01_/DC /C. CMFOU/SMP/2023 du 26 avril 2023 portant sur la réhabilitation de l'éclairage public de la ville de Mfou, Département de la Mefou et Afamba, Région de Centre ;
Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : La Demande de Cotation N°_001_/DC /C.CMFOU/SMP/2023 du 26 avril 2023 relative à la réhabilitation de l'éclairage publique de la ville de Mfou est annulée.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- CIPM/MFOU
- DD MINMAP/MAF
- DD MINEPAT/MAF
- DD MINEE/MAF
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES
- CHRONO



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
CENTRE REGIONAL DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS DU CENTRE
COURRIER ARRIVEE N° 1766
18 OCT 2023